



Séjour linguistique à Salamanca

Du 17 au 23 février 2019

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel portable :

E-mail :

Je suis élève d'espagnol au CCFE cette année oui non

Mon niveau * :

*** [Inscription au séjour - Niveau minimum requis : Etre inscrit/e en Débutant 2]**

Observations :

.....

.....

Je verse 210 € d'acompte à l'inscription

J'accepte les conditions générales de vente et je m'engage à participer au séjour

Date :

Signature :

Bulletin d'inscription à transmettre

au Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 NANTES



Séjour linguistique à Salamanca

Du 17 au 23 février 2019

Descriptif du séjour

Séjour organisé par le Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 Nantes en partenariat avec **Tía Tula - C/Palominos, 23 – 37008 Salamanca.**

Le programme

Cours intensifs le matin à Tía Tula de 10h à 14h, après-midi partagé entre activités (voir ci-dessous) et temps libre, immersion dans la vie quotidienne espagnole. Hébergement individuel en demi-pension (petit déjeuner et repas du soir) dans une famille.

Activités :

- Lundi après-midi visite de la ville
- Mardi après-midi visite interactive des 2 cathédrales.
- Mercredi soir à partir de 19h 30, cours de cuisine espagnole et dégustation du repas préparé en commun (**ce jour-là, déjeuner en famille**).
- Jeudi après-midi, dégustation de produits de Salamanca et de sa région.
- Vendredi après-midi libre.

Prix du séjour

Le séjour linguistique à Salamanca organisé par le CCFE est proposé à ses adhérents ⁽¹⁾ au tarif de 420€ TTC cours + hébergement en famille (demi-pension) chambre individuelle + transfert Madrid-Salamanque et retour.

(1) Séjour réservé aux adhérents du CCFE. Pour devenir adhérent, contactez : contac@ccfrancoespagnol-nantes.org

Non compris dans le prix :

- trajet aller-retour Nantes-Madrid
- les repas (pris hors de la famille d'accueil) et les consommations

Modalité d'inscription et calendrier

Date finale pour l'inscription auprès de l'administration du CCFE avec chèque d'acompte de 210 € le 07 décembre.

Avant le 9 janvier 2019: solde de 210€ à déposer impérativement au siège du CCFE, 1 rue du Guesclin.

Modalités d'annulation de l'inscription :

Annulation avant le 10 décembre 2018 : remboursement de l'acompte dans sa totalité

Annulation entre le 10 décembre 2018 et le 9 janvier 2019 : l'acompte est conservé par le CCFE

Annulation au-delà du 9 janvier 2019 : plus de remboursement possible

Nombre minimum de participants pour que le tarif annoncé soit maintenu : 20 personnes

Nombre maximum de participants : 24 personnes

Conditions générales de vente

Séjour linguistique à Salamanque - Février 2019

Préambule

Le CCFE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 destinée à mettre en valeur la culture espagnole et favoriser sa diffusion.

1. Adhésion

L'inscription au séjour linguistique à Salamanque de l'association CCFE implique, de la part de tout participant ou de la personne physique ou morale finançant le séjour du participant, l'adhésion obligatoire, et non remboursable, à l'association CCFE ainsi que l'acceptation de ses statuts et des présentes conditions générales de vente (CGV).

Note : l'adhésion est tenue pour définitivement acquise à l'association.

2. Responsabilité du CCFE et de ses prestataires

Le CCFE agit en qualité d'intermédiaire entre ses adhérents et les prestataires de services. Les différents prestataires de services qui interviennent dans la mise en œuvre de notre séjour sont responsables de leur activité aux termes des contrats conclus, leurs conditions générales de vente, de la législation nationale et des règlements internationaux applicables.

Le CCFE peut être amené à effectuer des modifications ou annulations de séjours, jusqu'au jour du départ, et sans qu'il en soit aucunement tenu pour responsable, dans les cas suivants : cas de force majeure (hostilité, guerre, insurrection, catastrophe naturelle, grève, changement d'horaires, trouble politique, etc....) ; risques affectant la sécurité des participants et/ou le bon déroulement du séjour (défaillance d'un prestataire, sa mise en liquidation judiciaire, etc. ...).

3. Formalités

Le participant fournit les pièces d'identité ou tout autre document de voyage ou information requis par les autorités du lieu de séjour, sous son entière responsabilité. Le participant s'assure notamment de la validité de ses documents. Si le participant se voyait refuser l'accès au départ, ou le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire à l'arrivée du fait d'un manquement aux obligations sus énoncées, le CCFE ne serait tenu à aucun remboursement.

4. Prix

Les séjours et les programmes proposés par le CCFE ont été établis à l'avance. Seuls les prix indiqués sur la confirmation d'inscription, remise lors de l'inscription définitive du participant, font foi.

Coût total du séjour : 420 € TTC.

5. Conditions d'inscription

Les inscriptions à un séjour CCFE sont validées après la réception du bulletin d'inscription et d'un **chèque d'acompte de 210 €** et dès la confirmation d'inscription adressée par le CCFE au participant. L'inscription doit avoir lieu au plus tard le 07 décembre 2018.

Le solde du séjour est dû au **CCFE au plus tard le 09 janvier 2019**.

6. Conditions d'annulation

Toute annulation à l'initiative du participant doit être communiquée au CCFE par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. L'annulation d'une inscription à l'initiative du participant peut entraîner des frais d'annulation, calculés selon les modalités suivantes :

1. annulation avant le 10 décembre 2018 : remboursement de l'acompte dans sa totalité
2. annulation entre le 10 décembre 2018 **et le 9 janvier 2019** : l'acompte est conservé par le CCFE
3. **annulation au-delà du 09 janvier 2019 : plus de remboursement possible**

Tout participant qui ne se présente pas sur place ou qui écourte son séjour de son propre chef ou de son propre fait, pour quelque cause que ce soit, ne peut prétendre à aucun remboursement.

7. Assurance

Le CCFE a souscrit une assurance auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – 79038 Niort Cedex 9) une police d'assurance « Responsabilité civile » qui couvre les dommages corporels et l'assistance.

8. Litige

En cas de litige, les juridictions compétentes sont celles du CCFE.